

Conseil Municipal, le 27 février 2025 à 20h00

PRESENTS : M. POTTIER Patrice, M. BRUNEAU Jean-Luc, M. JARDIN Philippe, M. DUBOIS Michaël, MME MAUNY Laure, M. NEVEU Patrick, M. HERRY Loïc, M. QUID'BEUF Marc, M. MICHENEAU Christian, MME BOUHOURS Véronique, MME BOUVIER Lydie, MME RIVOAL Gwenaëlle,

EXCUSES : M. PORCHER Nicolas

ABSENTS : M. ROUSSEAU Christophe, M. TERCINET Fabrice,

POUVOIR : M. PORCHER Nicolas à M. HERRY Loïc

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Président de séance : POTTIER Patrice

Secrétaire de séance : Mme MAUNY Laure

Prochains conseils municipaux

Jeudi 27 mars

Jeudi 24 avril

Jeudi 22 mai

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 janvier 2025

Aucune remarque n'étant émise, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 janvier 2025 à l'unanimité.

Délibération 2025-004 : Réaménagement du prêt relais n°2658 pour modification des dates de remboursement

M. le Maire rappelle les délibérations du 28 mars 2023 et du 21 mars 2024, ayant permis la souscription et la prorogation partielle du prêt n°2658 auprès de l'Agence France Locale aux conditions suivantes à date :

Montant du prêt 250 000€ puis 125 000€

Date de déblocage 10 avril 2023

Date de remboursement 22 avril 2025

Mode d'amortissement in fine

Taux 3,88% puis 4,10% trimestriel

Base Exact/360

Frais de dossier Néant

Commission d'engagement Néant

Indemnité de remboursement Néant

Il est proposé au Conseil Municipal de demander le rallongement de ce prêt sur une nouvelle durée de 4 ans.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres, après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet d'avenant établi par l'Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé au 112 Rue Garibaldi,

69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, et après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser M. Patrice POTTIER, le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat de prêt n°2658 de l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

ARTICLE 1 : Modifications du prêt

- Date d'effet de la modification : 22 avril 2025
- Capital restant dû : 125 000€
- Nouvelle date de remboursement final : 20 avril 2029
- Nouvelle durée : 4 ans
- Nouveau Taux Fixe : 3.10%
- Fréquence : trimestriel

- Mode d'amortissement : in fine
- Base de calcul : Base Exact/360

- Frais de dossier : néant
- Commission d'engagement : néant
- Indemnité de remboursement anticipé : néant

ARTICLE 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

M. POTTIER Patrice, le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Résultats de vote :
Pour : 13 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

QUESTIONS

Est-ce qu'il existe une liste des jeunes à recenser pour les informer sur la journée de défense de citoyenneté (Voir en Mairie) ?

INFORMATIONS DIVERSES

Forum des armées : 26 avril 2025 Place Anatole France

Journée du 8 mai 2025 :

- Participation de l'école,
- Défilé,
- Présentation de véhicule

Inauguration : prévoir l'inauguration du city stade et de la place

Conseil Municipal clos à 21h30

Fait à LE BOULAY
Le 05/03/2026
M. POTTIER Patrice